



Épreuve de Fiscalité



Desjardins



**JEUX DU
COMMERCE
2014**

Présenté par l'Université du Québec
à **Trois-Rivières**

Le Pain du village Inc

Cas rédigé par

Nicolas Lemelin, CPA, CA, M. Fisc., professeur de fiscalité – UQTR

Marc Bachand, CPA, CA, M. Fisc., directeur et professeur en fiscalité - UQTR

Présentation du mandat

Vous « Fiscaliste » travaillez comme directeur principal en fiscalité au cabinet Gilbert et associés. Vous assistez à une soirée reconnaissance des anciens de l'UQTR et vous faites la rencontre d'un vieil ami, Robert Légaré, propriétaire de la boulangerie Le pain du village Inc., une entreprise familiale de la région de Trois-Rivières établie depuis deux générations.

Alors que des photos sur les murs vous rappellent de vieux souvenirs, vous vous informez de la satisfaction de Robert concernant son conseiller fiscal actuel. Après quelques secondes de silence, Robert débute la discussion d'un ton agressif. La dernière vérification fiscale de sa société ne s'est pas déroulée comme prévu et plusieurs ajustements ont été apportés par l'Agence du Revenu du Canada. Il se questionne sur la possibilité que le gouvernement provincial procède aux mêmes ajustements fiscaux.

Cette mauvaise aventure l'a convaincu qu'il était temps de se trouver un cabinet comptable qui pouvait lui fournir des conseils fiscaux appropriés.

Vous, fiscaliste, faites la proposition suivante à Robert :

« Robert, si je comprends bien, vous êtes à la recherche de nouveaux professionnels en fiscalité pour vous conseiller. Je vous propose de faire une revue complète de votre situation fiscale personnelle et de votre société. Je pourrai ainsi valider si votre situation cache d'autres mauvaises surprises. Tous mes conseils auront comme objectif premier de réduire votre fardeau fiscal et celui de votre société. Si vous acceptez ma proposition, je procéderai à une brève entrevue personnelle, je devrai consulter vos états financiers et discuter avec vous de vos projets d'avenir. »

Robert : «C'est parfait pour moi, cette proposition me convient parfaitement. Je crois que cette première étape permettra de refaire connaissance et nous pourrons par la suite continuer cette relation d'affaires.»

À la suite des différentes discussions avec le propriétaire de la société (Annexe I, II, III et IV), vous trouverez toutes les informations nécessaires pour appuyer votre analyse.

Historique de la société

La société a été fondée en 1979 par le père de Robert. Le Pain du village Inc. se spécialise dans la production de pâtisseries, de pains frais et de produits de boulangerie connexes. La renommée de l'entreprise a été bâtie grâce à des valeurs telles que la qualité, l'esprit d'équipe, le service exceptionnel, l'implication sociale et la gestion participative des employés. En fait, l'esprit de famille prend tout son sens dans la capacité de l'entreprise à transcender les générations et à soutenir une croissance depuis maintenant deux générations !

La société est en constante recherche afin d'améliorer ses produits actuels. Tous les produits en développement se retrouvent d'abord au banc d'essai auprès des propriétaires et de leurs employés. Ces derniers et leur famille doivent les approuver avant leur lancement officiel.

Au cours des deux premières décennies, la société fournissait des pâtisseries pour les commerçants de la région et n'était pas très présente dans les magasins à grande surface. Depuis l'arrivée de Robert, la société a revu ses processus de production et de gestion et a connu une augmentation importante de ses ventes. L'entreprise a désormais des clients importants de l'alimentation et est présente dans les grandes surfaces de la province.

Transaction sur le capital-actions

Lors de la constitution de la société, deux transactions ont affecté le capital-actions émis par la société :

1. Gilles, le fondateur, a constitué la société en 1979 avec une mise de fonds initiale de 10 000 \$. Lors de la souscription initiale de 10 000 \$, il a reçu en contrepartie 10 000 actions ordinaires de catégorie A.
2. Gilles a également transféré à la société un terrain qui a servi à la construction de la bâtisse commerciale. Ce terrain avait un prix de base rajusté de 4 500 \$ et une juste valeur marchande de 45 000 \$. Lors de ce transfert, aucun roulement n'avait été effectué et Gilles avait reçu en contrepartie 45 000 actions ordinaires de catégorie A.

Le 1^{er} janvier 2006, Robert a acheté personnellement la totalité des actions détenues par son père. La transaction s'est effectuée à la juste valeur marchande, soit un montant de 450 000 \$. Robert a financé personnellement l'achat des 55 000 actions ordinaires en circulation. Lorsque Robert a acquis le contrôle de la société, son père

est demeuré employé de la société comme directeur de la recherche et du développement des nouveaux produits.

Annexe I – Résumé de la situation personnelle de Robert

Situation familiale

Robert a 45 ans, il est marié depuis 20 ans avec Marie. Le couple a trois enfants ; Martin (8 ans), Alexis (13 ans) et Charlotte (21 ans). Marie ne travaille pas depuis la naissance de Charlotte. Elle considère retourner sur le marché du travail lorsque leur plus jeune fréquentera l'école secondaire.

Le revenu imposable de Marie se limite à des revenus de location générés par un immeuble locatif détenu conjointement avec Robert depuis 3 ans.

Robert est propriétaire de la société Le Pain du village Inc. depuis 2006. Son revenu d'emploi dépasse 150 000 \$ depuis son entrée en fonction. Outre son revenu d'emploi, Robert s'impose sur sa quote-part des revenus de location (50%) provenant de l'immeuble locatif détenu avec sa tendre épouse. Également, Robert se verse des dividendes lorsque les liquidités de la société le permettent.

Robert et Marie sont propriétaires d'une résidence familiale en Mauricie. Ils ont acheté la maison en 2007 au coût de 575 000 \$. Considérant l'achat des actions de la société Le Pain du village Inc. par Robert l'année précédente, le couple avait peu de liquidités pour l'achat de la maison. Conséquemment, ils ont contracté un prêt de 500 000 \$ portant intérêt au taux de 5,8 % annuellement. À ce jour, l'hypothèque sur la maison est de 413 000 \$. Actuellement, l'hypothèque de la maison est le seul emprunt effectué par Robert. Tous les investissements aux fins d'affaires sont habituellement payés au comptant.

Leur fille Charlotte s'implique activement dans la gestion de l'entreprise. Charlotte a ouvertement démontré son intérêt dans l'entreprise et aimerait faire partie de la 3^e génération qui exploitera cette société. Les deux autres enfants sont actuellement trop jeunes pour penser diriger l'entreprise un jour.

Marie et Robert ont décidé de responsabiliser rapidement leurs enfants avec l'argent. À l'âge de 12 ans, chacun des enfants reçoit 2 000 actions de la société publique La Banque Royale, cette société verse un dividende de 2 \$ par action annuellement. Cette somme leur permet de payer leurs dépenses courantes et de les sensibiliser à la gestion leurs premières économies. Ce dividende est le seul revenu gagné par les enfants avant qu'ils intègrent le marché du travail.

Immeuble locatif

En 2010, le couple a acheté en copropriété un immeuble locatif. Le coût d'acquisition de la bâtisse (325 000 \$) et le coût du terrain (115 000 \$) ont été payés au comptant par Robert.

Pour l'année 2012, voici les informations financières déclarées dans les déclarations de revenus du couple :

Revenus de location	39 820 \$
Dépenses:	
Entretien	8 222 \$ (note 1)
Assurances	1 320 \$
Impôts fonciers	4 785 \$
Frais de déplacement	1 810 \$ (Note 2)
Déduction pour amortissement (4%)	<u>16 558 \$</u> (Note 3)
Revenu fiscal	7 125 \$
Revenu pour chacun des conjoints	3 563 \$

Note 1 :

Les frais d'entretien correspondent au changement de huit fenêtres au coût de 5 900 \$ ainsi que plusieurs réparations mineures.

Note 2 :

Les frais de déplacement correspondent à un montant fixe par kilomètre (0,50 \$ par kilomètre) pour chacune des visites à l'immeuble par les propriétaires. Les propriétaires se déplacent pour recevoir les chèques de loyer et effectuer quelques rénovations.

Note 3 :

La déduction pour amortissement est calculée de façon dégressive au taux de 4 % sur le montant total de l'acquisition.

Annexe II - Discussions sur les projets d'avenir

Fiscaliste : «Robert, j'aimerais en savoir davantage sur vos passions et vos projets d'avenir? Est-ce que vous avez un plan pour la relève de votre entreprise? »

Robert : «Ma femme et mes enfants me passionnent. Les valeurs familiales sont très importantes pour moi. Lorsque j'ai quelques heures, j'aime jouer au golf avec mon père et quelques amis. C'est sur le terrain que je réussis à faire le vide et me changer les idées.

Mon autre passion est le vin. J'ai dernièrement déboursé un montant important pour compléter une cave à vin. J'aime découvrir des nouveaux produits et je commence à investir dans l'achat de bouteilles de vin haut de gamme. Ces bouteilles prendront beaucoup de valeur avec le temps. Si je résiste à la tentation, je pourrai peut-être revendre quelques bouteilles dans quelques années.

Quant à la relève de mon entreprise, je prévois que ma fille Charlotte prendra la direction de celle-ci. Elle m'a affirmé, lors d'une dernière réunion, qu'elle aimerait participer prochainement à l'actionnariat de la société. Mes deux garçons sont encore trop jeunes pour y penser.

J'ai également un employé important qui pourrait faire partie de la relève. Mon directeur des ventes (Jean Brodeur) est un facteur clé de notre succès. J'envisage la possibilité de lui transmettre entre 5 et 15 % des actions de ma société. Je crois que l'unification des forces de Jean à celles de Charlotte ferait une bonne équipe pour poursuivre la tradition d'excellence associée à notre famille.

Je sais que je peux profiter d'une exonération sur gain en capital lorsque je vends des actions de ma société puisque mon père a profité de cette exonération lorsque j'ai acheté les actions personnellement. Aujourd'hui, la valeur de la société s'établit environ à 2 500 000 \$. Toutefois, ma fille n'a pas encore beaucoup d'argent pour investir dans ma société. Je suis toutefois ouvert à faire un prêt pour vendre des actions.

Je sais que le mandat que je t'ai confié était l'analyse de la situation actuelle, mais j'apprécierais beaucoup que tu me conseilles sur les différentes méthodes disponibles pour transférer la société à ma fille et à Jean. »

Annexe III - Rémunération de Jean Brodeur, directeur des ventes

Robert : «Jean Brodeur est un employé clé de la société depuis plusieurs années. Il a développé des contacts importants avec les différents clients. Jean est considéré comme un employé qui pourrait bien devenir actionnaire prochainement. Considérant ses connaissances dans l'industrie, il est primordial de le garder avec nous. Pour l'instant, Jean gagne un salaire de 135 000 \$ par année. J'aimerais bonifier son enveloppe salariale à partir de la prochaine année. Est-ce vous avez des idées autres que de simplement lui verser un plus gros salaire ?

Nous avons présentement une discussion concernant la voiture de Jean. Actuellement, Jean reçoit une allocation lorsqu'il se déplace chez des clients avec sa voiture personnelle. Il souhaite fortement que la société lui fournisse une voiture. Quels seront les impacts fiscaux pour la société et pour Jean ? Pour ma part, j'hésite entre les deux scénarios suivants; est-il préférable que la société loue la voiture et assume la totalité des frais afférents de la voiture ou que la société verse une allocation fixe de 900 \$ par mois à Jean pour l'utilisation de sa propre voiture ? »

Voici les informations recueillies concernant l'utilisation de la voiture :

La location de la voiture de Jean prend fin le mois prochain. Il envisage la location d'une Audi A4, les paiements mensuels sont estimés à 550 \$ par mois.

Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par Jean est de 10 000 kilomètres pour fins personnelles et de 15 000 kilomètres aux fins de son emploi. Les dépenses annuellement prévues pour cette voiture sont les suivantes :

- Réparation : 450 \$
- Assurances : 825 \$
- Permis et immatriculation : 423 \$
- Essence : 3 250 \$

Annexe IV - Extraits projet d'états financiers

*PROJET D'ÉTATS FINANCIERS
LE PAIN DU VILLAGE INC.
BILAN
(en dollars canadiens)*

	30 juin 2013 (non audité)	30 juin 2012 (audité)
Actif		
Actifs courants	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 778	12 366
Comptes clients	155 395	101 624
Stocks	348 245	363 566
Placements temporaires	<u>452 714</u>	<u>317 650</u>
	972 132	795 206
Actifs non courants		
Frais reportés	200 000	
Terrain	190 600	190 600
Bâtiment	2 399 580	1 200 000
Équipement de production	916 250	750 000
Équipement de bureau	<u>21 000</u>	<u>25 200</u>
	3 727 430	2 165 800
	<u>4 699 562</u>	<u>2 961 006</u>
Passif		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et charges à payer	340 625	210 300
Intérêts à payer	18 750	
Emprunt hypothécaire	36 745	34 852
Impôts à payer	<u>43 500</u>	<u>149 230</u>
	439 620	394 382
Passifs non courants		
Emprunt hypothécaire (3,25 %)	1 838 949	1 775 482
Emprunt convertible (5 %)	<u>1 500 000</u>	<u>-</u>
	3 338 949	1 775 482
Capitaux propres		
Capital-actions	100 000	100 000
Bénéfices non répartis	<u>820 993</u>	<u>691 142</u>
	<u>920 993</u>	791 142
	<u>4 699 562</u>	<u>2 961 006</u>

*PROJET D'ÉTATS FINANCIERS
LE PAIN DU VILLAGE INC.
ÉTAT DU RÉSULTAT NET
Exercices terminés le 30 juin
(en dollars canadiens)*

	2013 (non audité)	2012 (audité)
	\$	\$
Produits	24 601 200	19 800 435
Coût des ventes	<u>14 435 317</u>	<u>9 490 222</u>
Marge brute	10 165 883	10 310 213
Charges d'exploitation :		
Frais généraux et administratifs	9 560 445	9 325 111
Frais de vente et de commercialisation	140 087	120 865
Amortissement – immobilisations	188 370	169 200
Intérêts sur emprunt	<u>103 630</u>	<u>49 258</u>
Bénéfice avant impôts	173 351	645 779
Impôts	<u>43 500</u>	<u>149 230</u>
Bénéfice net de la période	<u><u>129 851</u></u>	<u><u>496 549</u></u>

Extraits d'informations sur les états financiers

Note 1 – Principes et méthodes comptables

Les comptes de Le Pain du village Inc. sont établis selon le référentiel pour les entreprises à capital fermé de la partie 2 du Manuel de l'ICCA.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie économique selon les durées suivantes :

Bâtiments	40 ans
Équipements de production	10 ans
Équipements de bureau	10 ans

Impôts

La société comptabilise les impôts à payer et à recevoir du gouvernement (provincial et fédéral). Les impôts à payer sont calculés à partir du revenu imposable. Selon la version préliminaire du rapport d'impôt préparé pour 2013, le solde d'impôt exigible à

payer fédéral et provincial est de 43 500 \$. Le montant d'impôt à payer est calculé sur un revenu imposable de 228 947 \$. La société n'a jamais réclamé de crédit d'impôt à l'investissement.

Immobilisations

Avec l'augmentation importante du niveau des ventes, la direction a décidé d'agrandir son usine pour être en mesure d'installer du nouveau matériel de production pour répondre à la demande potentielle. Les travaux de construction ont débuté le 17 septembre et se sont poursuivis jusqu'au 14 février 2013, date à laquelle l'usine était prête à recevoir la nouvelle chaîne de production. Les coûts de construction (matériaux, main-d'œuvre et assurances) se sont élevés à 1,25 million \$. Les équipements pour la chaîne de production et l'emballeuse ont été acquis en Europe pour un montant de 300 000 \$.

Ces dépenses en immobilisations effectuées cette année s'ajoutent aux salaires versés depuis 3 ans à quatre employés pour la recherche de nouveaux procédés et le développement de nouveaux produits.

Lors de l'agrandissement de la bâtisse au cours de l'année, la société a reçu une subvention de 104 000 \$ de la municipalité en vertu d'un programme d'investissement régional. Selon les termes du contrat, la société doit demeurer propriétaire de la bâtisse pour une période de 4 ans, à défaut de quoi, la société devra rembourser en totalité cette subvention. Malgré l'engagement contractuel à respecter, la société a réduit la FNACC du montant global de la subvention encaissée cette année.

Compte de repas et frais de représentation

Les dépenses de repas et frais de représentation sont inclus dans les frais généraux et administration. Un ajout de 13 850 \$ a été apporté dans la réconciliation du bénéfice fiscal concernant la portion des frais de repas non déductible. Le montant global des frais de repas et de représentation est composé des éléments suivants :

Repas avec des clients actuels et des futurs clients	12 300 \$
Une paire de billets de saison pour l'Impact de Montréal	1 425 \$
Une paire de billets de saison pour le Canadien de Montréal	8 650 \$
Souper de Noël payé pour tous les employés le 17 décembre 2012	4 500 \$
Différents repas payés pour l'actionnaire lorsqu'il n'a pas le temps d'aller dîner chez lui et mange dans son bureau	825 \$